Conditions Générales de Vente

Trekking RH : N° SIRET : 919 466 409 00019
Organisme exonéré de TVA sur les prestations de formations et bilans de compétences
Numéro de Déclaration d'Activité : 52440996544

GENERALITES

Les présentes conditions générales de vente de prestations de services ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre le Prestataire, le Bénéficiaire, et le Client, elles s'appliquent à toutes les prestations dispensées par Trekking RH.
Le terme « prestataire » désigne Trekking RH.
Le terme « client » désigne la personne morale signataire de convention de formation (au sens de l'article L.63553-2 du Code du Travail), ou la personne physique signataire de contrat de formation (au sens de l'article L.6353-3 du Code du Travail) et acceptant les présentes conditions générales.
Le terme « bénéficiaire » désigne la personne physique réalisant la prestation.
Le terme « formation » désigne toute action relevant du champ de la formation professionnelle continue (L. 6313-1 du Code du travail) y compris le bilan de compétences.
Toutes autres conditions n'engagent le prestataire qu'après acceptation expresse et écrite de sa part.
Le seul fait d'accepter une offre du prestataire emporte l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

OBJET DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et obligations des Parties dans le cadre de la vente en ligne de la Prestation proposée par le Site au Client.

Les informations relatives aux différentes prestations sont présentes sur le site trekkingrh.fr et sont régulièrement mises à jour. Le stagiaire ou bénéficiaire déclare suivre de manière choisie la formation ou l'accompagnement en bilan de compétences, dans un but professionnel et remplir les conditions d'accès définies par les articles L 6312-1 et L 6312-2 du Code du travail.

CONDITIONS D'ACCES ET DELAIS DE REFLEXION

Le Client déclare être majeur et disposer de la capacité juridique à contracter.
Afin de pouvoir bénéficier de la prestation, le client doit au préalable adresser une demande auprès de Trekking RH à l'adresse suivante : chrystelle.picard@trekkingrh.com.
Après vérification de sa demande par Trekking RH, le client est contacté. Cet entretien obligatoire permet de vérifier l'adéquation de la prestation avec les objectifs et attentes du client, et de lui présenter le programme de formation ou du bilan de compétences.

La validation définitive de la demande du client et le lancement de la prestation seront fonction des situations suivantes :
▷ Si le Client finance la prestation sur ses fonds propres, elle ne pourra démarrer qu'après versement du montant total de la prestation et un délai de rétractation de quatorze jours si le contrat est conclu à distance, dix jours si le contrat est conclu en présentiel.
▷ Si le Client finance la prestation via son compte CPF, via le site MonCompteFormation, un délai de 14 jours calendaires devra être respecté avant le début de la prestation (uniquement pour les bilans de compétences)
▷ Si le client bénéficie d'un financement d'un OPCO, le dossier devra être validé par l'OPCO rattaché à son employeur ou à l'établissement public France Travail,
▷ Si le Client est demandeur d'emploi, il est prévu un délai de rétractation (uniquement pour les bilans de compétences) de quatorze jours (uniquement pour les bilans de compétences) si le contrat est conclu à distance, dix jours si le contrat est conclu en présentiel.
▷ Si l'employeur du client prend en charge la prestation, celle-ci débutera après signature de la convention de formation par l'employeur dans un délai de dix jours si le contrat est conclu en présentiel, et quatorze jours si le contrat est conclu à distance.

Inscriptions par l'entreprise

Modalités de règlement
A la réception du bulletin d'inscription ou de votre bon de commande, nous vous adresserons une convention de formation, en deux exemplaires, dont l'un sera à nous retourner accompagnée d'un acompte de 30 % sauf cas exceptionnels, le solde est à régler à réception de facture. Trekking RH adressera une convocation avec les informations pratiques 10 jours avant le début de la session. Une facture et une attestation de présence seront envoyées à la fin de la formation. Les prix indiqués comprennent la formation avec un support pédagogique hors frais de transport, d'hébergement et de restauration. Toute formation commencée est due en totalité à l'exception des cas de force majeure. *

Inscription à titre individuel

Modalités d'inscription :
Le stagiaire ou bénéficiaire certifie avoir pris connaissance du programme et vérifié le niveau de connaissances préalables requises pour suivre la formation choisie ou au bilan de compétences choisi. Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée.

Tarifs et modalités tarifaires :
Tous nos tarifs sont affichés sur le site internet trekkingrh.fr ou sur simple demande.
Lorsque le Client commande la prestation, il s'engage à la payer au prix indiqué sur le devis au moment de la passation de la commande. Trekking RH se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, mais la Prestation sera facturée sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande.

Tous nos prix sont indiqués net de taxes, conformément à l'article 261 du Code Général des Impôts, Trekking RH est un organisme de formation non assujetti à la TVA sur les prestations de formations et bilans de compétences. Lorsque le stagiaire ne se présente plus aux rendez-vous fixés entre lui et le consultant ou ne démarre pas sa formation à la date de sa convocation, le montant payé reste dû en totalité à Trekking RH. Une facture est établie et remise au client par Trekking RH conformément à la convention/devis.
Nos devis sont valables 1 mois à partir de la date de la signature par Trekking RH.

MODES DE PAIEMENT

Tous les paiements s'effectuent par virement bancaire.

SUSPENSION RESILIATION

Le Contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties :
- De plein droit en cas de force majeure, de disparition, invalidité, décès du consultant.
- Après mise en demeure sous respect d'un préavis d'un mois en cas de défaillance dûment constatée de l'une quelconque des parties en cas de manquement à une obligation principale.

La force majeure est un événement qui remplit les 3 caractéristiques suivantes :
- Il est imprévisible
- Il est irrésistible (insurmontable)
- Il échappe au contrôle des personnes concernées.

Une catastrophe naturelle, un événement climatique exceptionnel sont des cas de force majeure, si ces situations imprévisibles échappent au contrôle des personnes et sont par nature inévitables.
Le décès du salarié constitue pour le contrat de travail un cas de rupture pour force majeure.
Le verglas et les chutes de neige sont en hiver des événements prévisibles qui ne constituent pas des cas de force majeure.

FORCE MAJEURE* :
En cas d'interruption ou d'annulation pour force majeure dûment reconnue, le participant pourra reprendre ou continuer sa formation dans un autre cycle sans coûts supplémentaires ou bien rompre le contrat.

Dans tous les cas, les sommes perçues et celles facturées par le Prestataire pour les travaux effectués lui demeureront acquises et le délai de règlement est ramené au plus tard à la date d'effet de la résiliation.

Trekking RH se réserve le droit de suspendre la prestation en cas de manquement du client à l'une de ses obligations contractuelles, notamment en cas de défaut de paiement.

Une modification du prix ne peut résulter que d'un avenant au présent contrat. Le prix est toujours stipulé net de taxes.

REPORT DE LA PRESTATION PAR TREKKING RH :

Si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant, Trekking RH se réserve le droit d'ajourner le stage dix jours avant la date prévue. Dans ce cas les montants versés seront remboursés intégralement dans un délai de 30 jours.

PROPRIETÉ DES PRESTATIONS REALISEES :

Il est expressément stipulé que le Prestataire ne pourra utiliser les résultats des travaux à d'autres fins que celles décidées par le Client. Tous les droits éventuels de copie, de reproduction et édition des documents produits seront la propriété du Client à compter du paiement intégral de la prestation.
Le Prestataire conserve la propriété exclusive des brevets, logiciels, dessins et modèles développés et déposés préalablement à la signature du présent contrat ou n'entrant pas dans le champ de la réalisation de la prestation réalisée pour le compte du Client.

Le Client autorise le Prestataire à mentionner son nom comme référence et les travaux accomplis dans le cadre du présent contrat.
La société Trekking RH est dégagée de toutes les modifications apportées sur les documents remis conformes après son intervention chez le client.

Trekking RH est propriétaire exclusif des contenus présentés dans ce site. Ces contenus sont susceptibles de modification sans préavis et sont mis à disposition sans aucune garantie d'aucune sorte, expresse ou tacite et ne peuvent donner lieu à un quelconque droit à dédommagement.

PROTECTIONS DES DONNEES CLIENTS

Les données personnelles des clients ne seront utilisées que dans le cadre de la mission ou dans le cadre des activités de Trekking RH.

CONFIDENTIALITE

Le Prestataire considèrera comme strictement confidentiel, et s'interdit de divulguer toute information, document, donnée ou concept, dont il pourra avoir connaissance à l'occasion du présent contrat.
Le Prestataire ne saurait être tenu pour responsable de divulgation si les éléments divulgués entraient dans le domaine public à la date de la divulgation, ou s'il en avait connaissance, ou les obtenait de tiers par des moyens légitimes.
Le Client s'engage à conserver les informations, documents et méthodes d'accompagnement confidentiels et à ne pas les revendre, les divulguer, les reproduire, les transmettre ou les diffuser de quelque manière que ce soit.

RESPONSABILITE

Trekking RH s'engage à la bonne exécution du contrat conclu avec le Client. Néanmoins, la responsabilité de Trekking RH ne peut être engagée pour des dommages de quelque nature que ce soit, directs ou indirects, consécutifs ou accessoires résultant de l'accès au site et à la prestation ou de son utilisation, ou encore de toute information contenue sur le Site.

En outre, la responsabilité de Trekking RH ne peut pas être engagée en cas de manquement à ses obligations contractuelles résultant d'un cas fortuit ou de force majeur, tel que défini par la jurisprudence française.

Le Prestataire déclare être titulaire d'un contrat en Responsabilité Civile Professionnelle auprès de la compagnie AIG Europe SA portant le N° *7950950/RD01785237*.
Le Prestataire limite sa responsabilité résultant de l'exécution ou de l'inexécution des obligations décrites au présent contrat, à un montant égal au plafond annuel par sinistre défini par la police en vigueur à la date de la souscription du contrat.
Le Client accepte de renoncer à un recours contre le Prestataire au-delà de la limite des sommes engagées au titre de la prestation et s'engage à y faire renoncer son assureur dans les mêmes conditions.

CLAUSE DE MEDIATION

Avant toute démarche de médiation, le service client de Trekking RH est à disposition du client : chrystelle.picard@trekkingrh.com.

Cependant, toute contestation relative au contrat pourra, à tout moment, être soumise à une procédure de médiation, proposée pour tout litige non réglé par le service clients
Pour y accéder : https://www.mediateur-consommation-smp.fr/demander-une-mediation/

A défaut d'accord amiable, le Tribunal de Commerce de Nantes lieu du siège social du Prestataire, sera seul compétent.

ATTRIBUTION DE COMPETENCES :

Les conditions commerciales et tous les rapports entre Trekking RH et ses clients relèvent de la Loi française.